DOSSIER : 19-660
DATE : 2 janvier 2023
FICHIER : 19660 pa n°2 v3.dwg

PERMIS D'AMENAGER - PA 8.5

Les Prés de Gartieu

Terrain sis Avenue Salvador Allende
Commune de CESTAS

Schéma de principe de desserte des lots en réseau Eaux Usées

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNC DOMAINE LARTIGUE
1 Ter Avenue Jacqueline Auriol 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 47 86 16

ARCHITECTE CONSEIL

SAS RP+B Architecture
4 Rue Charles Domercq 33130 BEGLES
Tél : 05 57 04 23 71
Email : rpbarchi@gmail.com

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OEUVRE VRD

SANCHEZ CARRÉ GÉOMÈTRE-EXPERT

Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET
contact@sanchez-gbe.com
www.sanchez-gbe.com

LA BREDE
25 et 25 bis Chemin d'Eyquem
33652 La Brède
Tél : 05 57 97 95 95
Fax : 05 57 97 95 90

ANDERNOS-LES-BAINS
5 Bis Rue du XI Novembre
(Place du marché)
33510 Andernos-les-bains
Tél : 05 56 26 11 40

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISEN GARANTIE

SEULS LES PLANS ÉTABLIS EN COULEUR PAR LA DÉNOMINATION DU GROUPE CERTIFIENT LEUR AUTHENTICITÉ.

Extrait du cadastre au 1/7500

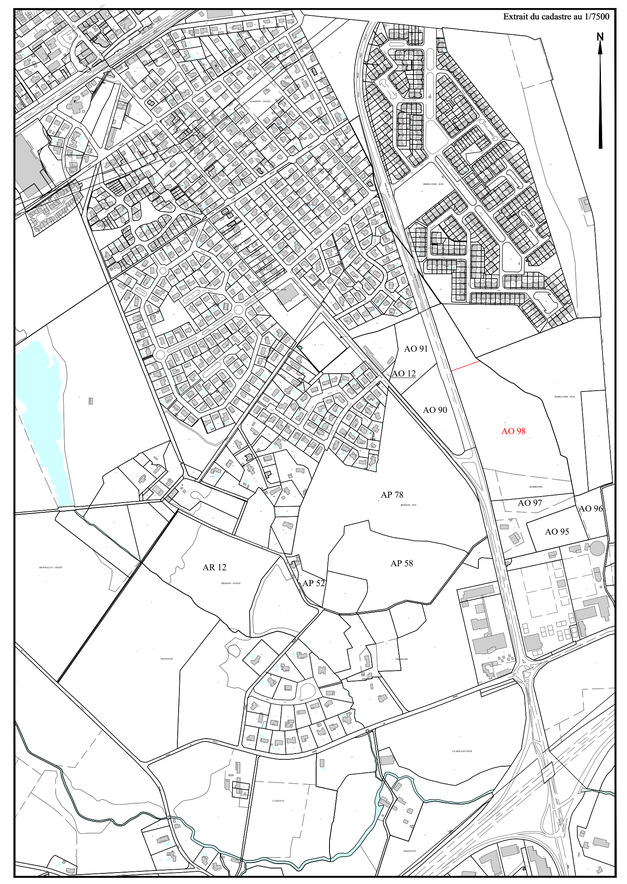

Légende des réseaux existants

- Poteau supportant le réseau Electrique Moyenne Tension
- Transformateur électrique
- Poteau supportant le réseau Eclairage public
- Chambre I2T Télécom
- Regard de visite Eaux Usées
- Grille avaloir Eaux Pluviales
- Station de polygonation
- Piquet
- Borne IGCE
- Signalisation verticale

Légende de la végétation existante

- Résineux

- Canalisation gaz souterraine existante
- Canalisation d'adduction d'eau potable souterraine existante
- Ligne téléphonique souterraine existante

Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif.
Leurs tracés ont été établis suivant les informations fournies dans le cadre des Déclarations de Travaux
Leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé le 20 Décembre 2018 et les documents cadastraux.
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.
Le système de coordonnées X,Y est rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC45 par GPS.
Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif, leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.
La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.
Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.

0 1 5 10 20 50m

Echelle : 1/500